



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place Fontenoy
75352 Paris 07 SP

1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15

Le Sous-Directeur général
pour la communication et l'information

Tel : +33 (0)1 45 68 42 43
Fax : + 33 (0)1 45 68 55 81

Ref : CI/FED/MS/ap/04/017

4 mai 2004

Objet : UNESCO traduit en action la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet
Mondial de la Société de l'Information (SMSI)
La Liberté d'Expression dans le Cyberspace

Cher Monsieur / Chère Madame,

Depuis le tout début des préparatifs du Sommet Mondial de la Société de l'Information, l'UNESCO a été un ardent défenseur de la libre circulation de l'information et des opinions par le mot et l'image. La liberté d'expression, la liberté de la presse et le droit à l'information ont été au cœur des efforts de l'Organisation et il en sera de même pendant la deuxième phase du Sommet et ultérieurement.

Le principe universel de la liberté d'expression, tel qu'inscrit à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, établit « la liberté d'opinion, sans être inquiété, de recevoir et répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit ». C'est un des principes-clé qui inspire le développement des nombreuses activités que l'UNESCO a engagées pour traduire la déclaration du WSIS en résultats concrets. Le principe de la liberté d'expression s'applique aussi bien à l'éducation, à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, ou la science, qu'à la communication et à l'information. Afin de s'assurer de la réalisation de ces objectifs, l'UNESCO continuera à attirer l'attention sur la liberté d'expression et à défendre cette liberté si celle-ci se trouvait « muselée ».

Cela se fera à travers l'expansion continue du réseau de surveillance IFEX (réseau d'échange international de la liberté d'expression) qui avec l'aide de l'UNESCO pourra concentrer ses efforts sur les médias sur l'Internet. La poursuite de la mise en place de Chaires sur la Liberté d'Expression est un autre moyen concret de s'assurer que la formation au thème de la liberté d'expression est bien assurée dans un nombre croissant d'Etats membres. En outre, l'UNESCO apportera son soutien à des activités de formation (y compris le télé-enseignement) ainsi qu'à des campagnes publiques de sensibilisation en Afrique, au Moyen-Orient, dans le monde arabe, et en Amérique Latine. Ces campagnes s'adresseront aux médias et aux professionnels de l'information, aux politiciens, aux représentants du système judiciaire ainsi qu'au « grand public ». Dans le monde arabe, par exemple, une campagne télévisée sera organisée, culminant lors de la Journée Mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, sous forme de « spots d'animations », apportant ainsi une version compréhensible par tous de la liberté d'expression.

Un autre élément-clé dans la mise en place d'un environnement favorable aux personnes en charge des activités du WSIS dans les pays en développement, est la création d'un cadre législatif et légal encourageant la liberté d'expression. L'UNESCO offrira son aide aux gouvernements de différents pays qui souhaiteraient développer une législation appropriée. Une nouvelle législation vient ainsi d'être établie en Afghanistan et d'autres projets sont en cours d'élaboration pour le Libéria, le Soudan, et l'Ethiopie.

En outre, le processus du WSIS a permis de porter un regard nouveau sur la liberté d'expression dans le Cyberespace. L'UNESCO pense que les nouveaux médias numériques et l'Internet doivent jouir de la même liberté que les médias traditionnels. Il n'y a aucune raison de mettre en place de nouveaux systèmes plus restrictifs de régulation. Bien au contraire, c'est l'esprit même du Cyberespace que de diffuser plus d'informations à une plus large échelle, plus rapidement et à un prix moindre que par n'importe quel autre support.

Lors de la phase préparatoire du Sommet de Genève, l'UNESCO a organisé un forum électronique pour discuter des défis de la liberté d'expression dans le Cyberespace, et, pendant le sommet, un colloque spécial s'est tenu concernant les nombreux aspects de ce thème. Nous avons organisé par ailleurs un séminaire en coopération avec la Commission Nationale Française sur la liberté d'expression dans la Société de l'Information. L'un des résultats immédiats de ces activités est la publication au printemps par l'Organisation d'une étude sur « Les politiques de la société de l'information : limiter et tempérer les flux mondiaux de données » (« Politics of the Information Society : The Boardering and Chilling of Global data Flows »). Ce livre présente une analyse détaillée de sujets comme la juridiction et la Société de l'Information, la censure et la surveillance, les filtres et les blocages, ainsi que la préservation de l'espace privé.

Comme suite à ce rapport, le secteur de la Communication et l'Information de l'UNESCO accueillera le printemps prochain une grande conférence internationale rassemblant des

professionnels des médias, des universitaires ainsi que des responsables politiques afin d'approfondir tous ces défis.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur / chère Madame, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abdul Waheed Khan', with a horizontal line underneath.

Abdul Waheed Khan